

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAÔNE CENTRE

DECISION DU PRESIDENT

N°2023/68 – Fabrication et pose de la signalétique directionnelle des sentiers de randonnée secteur nord inscrits au PDIPR

Le Président de la Communauté Val de Saône Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211.10,

Vu le Code de la Commande Publique avec notamment les articles R2123-1 (section 1°), R2123-4 et R2123-5 (relatifs aux procédures adaptées),

Vu la délibération 2020/06/08/06 du conseil communautaire du 8 juin 2020 donnant délégation à M. le Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification et le règlement des marchés et des accords-cadres (à bons de commande et/ou à marchés subséquents) d'un montant maximal de 90 000 euros HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la consultation réalisée auprès de 2 entreprises (procédure achat < 40 000 € HT),

Vu le comparatif des offres, après validation en date du 21 septembre 2023 par Mme TURREL, Vice-Présidente en charge de la commission Tourisme,

Vu les crédits inscrits au budget,

DECIDE

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer le devis proposé par l'entreprise **PIC BOIS** (ZI La Bruyère – 01300 BREGNIER-CORDON), pour la conception, la fabrication et la pose de la signalétique directionnelle des sentiers de randonnée inscrits au PDIPR sur le secteur nord du territoire.

Article 2:

Le montant des prestations s'élève à :

3 poteaux en mélèze – 16 lames directionnelles avec 1 ligne de gravure – 25 lames directionnelles avec 2 lignes de gravure – 40 lames directionnelles avec 3 lignes de gravure – 3 bagues de lieu-dit – 10 panneaux d'informations de départ	13 091.78 € HT
Livraison et intervention sur sites	10 865.00 € HT
TOTAL HT	23 956.78 €
TVA	20%
TOTAL TTC	28 748.14 €

Article 3:

Mme la Directrice de la Communauté de Communes Val de Saône Centre est chargée de l'exécution de la présente décision dont une copie sera transmise à Mme la Préfète de l'Ain, M. le Receveur de CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE et notifiée à la société **PIC BOIS**.

Fait à MONTCEAUX, le 4 octobre 2023,

Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX